



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69744

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la possibilité proposée aux médecins spécialistes conventionnés de secteur 1 de pouvoir appliquer des dépassements d'honoraires. En effet, la mise en place de la réforme de la sécurité sociale semble permettre cette disposition. Aussi, elle souhaiterait connaître la véracité de ce principe et, éventuellement, en connaître toutes les dispositions.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69744

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6794

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)